



Il faut réagir et ne put laissé faire sa trop grave

Par **phlpp826**, le **23/08/2011** à **20:38**

Bonjour, je ne ses put quoi faire mon syndicat me dit d'attendre en septembre mes voila il ne ma pas réinscrit au rôle nous avons gagniez au prud'homme il me proposé 6800 euro au lieux de 35 000 euro j'ai dut fait appel ne mon pas compté tout. Je devais passé cour d'appel le 30/03/2011 mon syndicat dernier moment recule la date lui fait confiance. Pour en venir au jugement des prud'homme mon conté 43h de travail part mois. J'en faisait 169 heure de travail part moi ne mon pas conté les heures réelle fiche de paie bien marqué 169 heure le travail que je faisait n'était pas femme de ménage mes aide laboratoire sans formation et protection et très traumatisé des déchez humains devais vidée tout ses produits toxiques évacué a l'égout une odeur insupportable tout ce matériels qui me faisait nettoyer qui normalement devais être incinéré pas réutilisé comme il le faisait mon rendus malade sus beaucoup plus tard licencier tout en étant en arrêt maladie reconnus en long maladie part C P A M de DOUAI et LICENCIER sans passé médecin du travail 8 ans a prés licencier reçois rendez-vous médecin du travail qui contacte que le travail faisait n'était pas le travail d'une femme de ménage et que tout les matériel nettoyer n'était pas stérile était réutilisé et redonné au centre hospitaliers ,cliniques, gynécologues ,médecins du Nord et Nord-pas-calais.Tous sa ma fortement traumatisé malade prend médicament pour le cœur tension et dépression n'arrive part oublier ses chaire humains devais vidée surtout quand je vidé fétus et tout ses chaire. Aujourd'hui il on trouvé dans l'estomac bactérie qui s'appel Hélicobacter pylori traitement. Dans deux mois vérifie si cette bactérie n'est plus la j'ai tout les malheurs. Revenons a la suit de se qui mes arrivé.Reçois 8 ans a prés licencier attestation d'exposition produits cancérigènes moi qui n'était pas au courant du danger. Part l'ordre de l'inspection du travail mes patrons devais envoyer ce document tout les femmes de ménages qui on travaillé ce laboratoire. J'ai même eu des attestation sur l'honneur d'autre femmes qui on travaillé même laboratoire qui faisait ce travail qui n'était pas femme de ménage nous on mis en danger. Il

nom pas conté depuis 2004 ne perçois ni Assédic Maladie tout les frais avocat et recommandé pas conté .Gagniez prud'homme nom pas tenus conte a tout cela on voulus étouffé cette a faire très grave . Je me suis battu pour faire valoir mes droit ou et la justice française car sa touche tout les femme les matériels frottis n'était pas stériles donc pas fiable pour tout ces femme qui faisait frottis moi j'ai commencé travaillé 1998 au part avant s'était pareil ses très grave . Déjà roulé part premier avocat pris en 2006 plus de 1500 euro plus syndicat j'ai dut payer gagniez au début me disait d'allée jusqu'au bout d'avoir tout mes droit aujourd'hui t je doute car a chaque fois contacte me dit qu'il a fait réinscription au rôle et quand je téléphone cour d'appel sociale il me dise qu'il nom rien j'attends septembre 2011 comme il ma dit on verras si je peut faire confiance. A qui devons nous faire confiance quand vous voyer ce que je subit malade ou sont personne qui font travail convenablement sérieusement. Car je pence que les personne qui on de l'argent qui sont malhonnête eu arrivé . Mes moi j'irais jusqu'au bout si il y a des personne de loi honnête qui veule d'aidée ou autre personnes car mes finance sont plus bas aidée moi.J'espère que mon syndicat feras sont travail comme convenus je vous dirais la suite début septembre 2011 alors j'attends votre soutien votre aide vos message de soutien et des que j'ai date venais nombreux pour que put jamais sa arrive merci .

Par **pat76**, le **25/08/2011** à **16:03**

BonjourrrnrnJuste un conseil, ne passez plus par ce Mr Théodore S..... qui ne défend personne et prend juste des "frais".rrnrnVoyez avec un avocat et demandez l'aide juridictionnelle si vous n'avez pas assez de ressources financières pour payer des honaoraires ou passer par un syndicat connu. Pas celui que vous aviez contacté et qui a grugé plusieurs salariés.

Par **phlpp826**, le **25/08/2011** à **17:38**

Le problème ses que je n'est plus les moyen de payer avocat syndicat je recherche personne de lois honnête sérieux qui pourrais faire valeur mes droit car franchement dégouté malade très traumatisé ne sachent pas les lois eu personne qui mon conseillé me disait mes droit mes de tout façons j'ai était roulé abusé du travail que je faisait on mie ma santé danger sans être au courante de rien licencier étant en arrêt maladie reconnus C P A M en long maladie sans passé médecin du travail tout ses chose ne sont pas normal je me demande si il y a encore une justice en plus roulé il mon pris avocat et syndicat plus de 2500 euro ses honteux moi qui suis sérieuse honnête toujours bien fait travail je demande au personne de lois qui fond leur travail convenablement de bien vouloir me venir en aide je ne veut pas croire qu'il n'y a que des personne malhonnête dans le milieux justice . Je n'est pas eu la chance de tombé sur personne honnête aidé moi je suis nom imposable demandée deux fois aide juridique qui ma était refusé je ne comprend pas vus je ne paye pas d'impôt sur revenus aidé moi fait montré qu'il y a encore des gens milieux juridique honnête sérieux consciencieuse , consciencieux qui font bien leur travail contacté moi.